

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**
Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Damien De Keyser, <i>Conseiller communal-Président</i> ; Benoît Cerexhe, <i>Bourgmestre</i> ; Caroline Lhoir, Alexandre Pirson, Françoise de Callatay-Herbiet, Antoine Bertrand, Carine Kolchory, Dominique Harmel, Gerda Postelmans, Helmut De Vos, <i>Échevins</i> ; Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Tanguy Verheyen, Christophe De Beukelaer, Cécile Vaincel, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Marie Cruysmans, Muriel Godhaird, Jonathan de Patoul, Anne Delvaux de Fenffe, Juliette Siaens-Mahieu, Christiane Mekongo Ananga, Cathy Vaessen, Michel Naets, Sophie Busson, Danièle Van Crombrughe-Gruloos, Hatiana Martine LUWANA, <i>Conseillers communaux</i> ; Florence van Lamsweerde, <i>Secrétaire communale</i> .
Excusés	Willem Draps, Alexia Bertrand, Aymeric de Lamotte, Georges Dallemagne, Olivia Casterman, <i>Conseillers communaux</i> .

Séance du 25.06.24

#Objet : CC - Budget de l'exercice 2023 - Modifications 3 et 4 - Ajustements des crédits de l'exercice - Clôture au 31.12.2023 #

Séance publique

Budget Comptabilité

LE CONSEIL,

Vu la délibération du Conseil communal du 20.12.2022 arrêtant le budget communal de l'exercice 2023 devenue exécutoire par expiration du délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer sur le budget communal de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du Conseil communal du 23.05.2023 arrêtant les modifications 1 et 2 du budget communal de l'exercice 2023 devenue exécutoire par expiration du délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer sur les modifications 1 et 2 du budget communal de l'exercice 2023 ;

Vu la circulaire du 09.02.2024 du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à la clôture des comptes communaux de l'exercice 2023 ;

Considérant la nécessité de modifier à nouveau le budget communal de l'exercice 2023 dans le but de permettre également l'inscription, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, des crédits relatifs à diverses opérations particulières, dont les principales sont les suivantes :

Service ordinaire - Dépenses

-	Prélèvement du service ordinaire pour les provisions pour risques et charges : 50 % du montant non perçu au 31.12.2022 du PRI de l'exercice fiscal 2022	305.660,53
---	---	------------

Service extraordinaire - Dépenses
Dépenses effectuées en application de l'article 249 de la nouvelle loi communale

20230096	PATRIMOINE PRIVE : HOTEL COMMUNAL - RENOVATION DE LA TOITURE ET DE LA FACADE - COMPLEMENT NLC249	60.000,00
20230097	ECOLE DU CENTRE : RENOVATION TOITURE ET PREAU - NLC249	50.000,00
20230098	ECONOMAT : ACHAT PORTABLE ET ACCESSOIRES - NLC249	1.500,00

20230099	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - ECOLE DU CENTRE : ETUDE DANS LE CADRE DE LA DÉPOLLUTION DU SOL - NLC249	40.000,00
20230100	SPORT - CENTRE SPORTIF - TRIBUNE FOOTBALL : ANALYSE DE LA STRUCTURE - NLC249	5.000,00
20230101	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - ECOLE DU CENTRE : TOITURE - NLC249	50.000,00

Vu l'arrêté royal du 02.08.1990, tel que modifié, portant le règlement général de la comptabilité communale, notamment les articles 1-3°, 12, 15 et 16 ;

Vu, plus précisément, les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal précité soumettant les modifications budgétaires aux mêmes procédures que celles applicables au budget, ainsi que les dispositions de l'article 16 rendant obligatoire l'inscription, dans les modifications budgétaires, des crédits nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées en vertu de l'article 249 de la nouvelle loi communale et celles effectuées par prélèvement d'office, ainsi que des crédits budgétaires afférents à des recettes imprévues ;

Vu l'avis favorable rendu en date du 24.05.2024 par la Commission instituée par lesdits articles 12 et 15 de l'arrêté royal du 02.08.1990 relativement auxdites modifications budgétaires ;

DECIDE de modifier les services ordinaire et extraordinaire du budget communal de l'exercice 2023 et d'arrêter les nouveaux résultats aux montants figurant aux tableaux ci-après :

SERVICE ORDINAIRE - RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	
Prestations	5.976.210,05
Transferts	89.841.864,38
Dette	1.880.159,06
Prélèvements	103.184,43
TOTAL DES RECETTES	97.801.417,92
DEPENSES	
Personnel	57.790.072,96
Fonctionnement	8.143.071,52
Transferts	27.231.339,13
Dette	4.080.004,59
Prélèvements	528.603,54
TOTAL DES DEPENSES	97.773.091,74
RESULTAT EXERCICE PROPRE	28.326,18
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	5.565.074,78
RESULTATS PRELEVEMENTS GENERAUX	- 2.702.097,41
RESULTAT GENERAL	2.891.303,55

SERVICE EXTRAORDINAIRE - RECAPITULATIF DES RECETTES ET DEPENSES

RECETTES	
Transferts	6.050.954,79
Investissements	12.363.423,06
Dette	13.858.793,34
Prélèvements	12.308.061,71
TOTAL DES RECETTES	44.581.232,90
DEPENSES	
Transferts	275.875,95
Investissements	15.114.738,50
Dette	0,00

Prélèvements	12.615.686,02
TOTAL DES DEPENSES	28.006.300,47
RESULTAT EXERCICE PROPRE	16.574.932,43
RESULTAT EXERCICES ANTERIEURS	- 12.228.220,45
RESULTATS PRELEVEMENTS GENERAUX	0,00
RESULTAT GENERAL	4.346.711,98

Le Conseil approuve le projet de délibération.

30 votants : 20 votes positifs, 8 votes négatifs, 2 abstentions.

Non : Anne-Charlotte d'Ursel, Carla Dejonghe, Christine Sallé, Tanguy Verheyen, Etienne Dujardin, Laurent de Spirlet, Muriel Godhaird, Juliette Siaens-Mahieu.

Abstentions : Cécile Vainsel, Cathy Vaessen.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale,
(s) Florence van Lamsweerde

Le Président,
(s) Damien De Keyser

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Pierre, le 26 juin 2024

La Secrétaire communale,



Florence van Lamsweerde

Le Bourgmestre,



Benoît Cerexhe